

**SAINTE-JUSTINE**

**POUR LA VIE!**

PROGRAMME DE REVITALISATION DOMICILIAIRE

UNE AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE

**10 000\$**

EST OFFERTE POUR LA CONSTRUCTION DE VOTRE RÉSIDENCE

## EN QUOI CONSISTE CE NOUVEAU PROGRAMME?

### **TIRAGE :**

#### **1- Nouveaux propriétaires / Moins de 30 ans :**

Le tirage d'un prix de 1 000\$ comptant sera effectué parmi les personnes de moins de 30 ans ayant construit une résidence principale d'une valeur minimale de 80 000\$ en 2016 ou ayant fait l'acquisition d'une résidence principale existante en 2016.

**L'éligibilité à ce prix sera effective à compter de l'année au cours de laquelle cette résidence sera inscrite au rôle d'évaluation ou à compter de l'année où les nouveaux propriétaires habiteront cette résidence à titre de résidence principale.**

**Cette éligibilité sera applicable aux propriétaires ou aux copropriétaires de moins de 30 ans et ce, en autant qu'un des copropriétaires aura moins de 30 ans.**

**Limite d'un billet de participation par résidence.**

Ce prix sera négociable chez tous les commerçants de Sainte-Justine.

#### **2- Nouveaux propriétaires :**

Le tirage d'un prix de 1 000\$ comptant sera effectué parmi les personnes ayant construit une résidence principale d'une valeur minimale de 80 000\$ en 2016 ou ayant fait l'acquisition d'une résidence principale existante en 2016.

**L'éligibilité à ce prix sera effective à compter de l'année au cours de laquelle cette résidence sera inscrite au rôle d'évaluation ou à compter de l'année où les nouveaux propriétaires habiteront cette résidence à titre de résidence principale.**

Ce prix sera négociable chez tous les commerçants de Sainte-Justine.

### **Municipalité de Sainte-Justine :**

Suite à l'adoption du règlement no. 155-16 relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard d'une partie du territoire, la Municipalité de Sainte-Justine accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser les taxes foncières imposées sur l'immeuble, comprenant le terrain et le bâtiment, après la fin des travaux.

Les taxes foncières spéciales sont exclues de ce crédit de taxes.

Le propriétaire de l'immeuble qui est admissible au programme de revitalisation bénéficie d'un tel crédit pour **l'année au cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière ainsi que pour les 2 exercices financiers suivants.**

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Sont admissibles, les travaux visant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot desservi, exécutés en conformité avec la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

Ce programme s'applique à l'intérieur du périmètre urbain et ce, à l'égard des zones suivantes :

01-CH, 02-CH, 03-I, 04-CH, 05-CH, 06-H, 07-P, 08-H, 09-CH, 10-C, 11-C, 12-I, 13-H, 14-CH, 15-CH, 16-CH, 17-CH, 18-CH, 19-CH, 20-P, 21-H, 22-I, 23-I, 24-P, 25-H, 26-H, 27-H, 28-H, 29-P, 30-P et 46-F.

Pour une résidence évaluée à 170 000\$, ce crédit de taxes peut atteindre un montant de 5 000\$.

De plus, les frais de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sont gratuits. Boni de 1 000\$.

### **Caisse Desjardins des Etchemins :**

L'une des dimensions de la mission de la Caisse est de contribuer au mieux-être économique et social de ses membres et des collectivités.

Parmi les moyens retenus à cet égard, l'un est de faciliter l'acquisition d'une propriété à l'aide des promotions en vigueur.

**Conditions :** La propriété doit être située à l'intérieur du territoire de la municipalité de Sainte-Justine.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

Une vente entre conjoint n'est pas admissible.

### **Magasin Coop de Sainte-Justine (BMR) :**

Le Magasin Coop de Sainte-Justine, entreprise impliquée activement dans le milieu depuis sa fondation, il y a plus de 70 ans, est fier d'être partenaire dans le développement économique de la région.

Pour appuyer cet engagement à l'endroit de ses membres et favoriser la construction résidentielle sur **tout** le territoire qu'il dessert, le Magasin Coop offre un crédit de 500\$ au membre qui transigera pour un montant minimal de 25 000\$ en matériaux et fournitures nécessaires à la construction d'une résidence familiale, à titre de propriétaire-occupant.

**Conditions :** Être membre du Magasin Coop.

La facturation doit être rédigée au nom du membre participant.

Si la construction est confiée à un entrepreneur en construction, la facturation doit être rédigée au nom de l'entrepreneur et le nom du membre doit obligatoirement être inscrit dans la case « expédié à ».

À la fin des travaux, l'entrepreneur devra fournir au Magasin Coop de Sainte-Justine, toutes les factures d'achat de matériaux pour

s'assurer l'éligibilité du membre participant. Si tel est le cas, la remise est faite au membre propriétaire occupant de la résidence. Le paiement des factures doit être effectué selon les conditions de vente.

### **Rotobec inc. :**

Rotobec inc. est reconnue comme étant un employeur de choix et connaît du succès grâce à son personnel expérimenté et motivé. Son défi est de conserver et d'attirer une main-d'œuvre compétente et stable.

Sa participation à ce programme est d'offrir à ses employés, une remise de 1% de l'hypothèque pour la construction d'une nouvelle résidence ou pour l'achat d'une résidence existante jusqu'à un maximum de 1 000\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

La remise prévue au programme sera versée au premier anniversaire de l'emprunt hypothécaire et ce, en autant que l'employé aura conservé son emploi chez Rotobec pendant toute cette période.

Une vente entre conjoint n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, en autant qu'il porte sur l'excédent de l'emprunt hypothécaire existant.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Rotobec veut offrir à son personnel.

### **Assurances Pouliot et associés inc. :**

La direction des Assurances Pouliot et associés inc. s'est toujours souciée de son implication communautaire. Croyant fermement au bien-fondé de ce programme, elle désire donc offrir à ses employés, une remise de 1% de l'hypothèque pour la construction d'une nouvelle résidence ou pour l'achat d'une résidence existante jusqu'à un maximum de 1 000\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

La remise prévue au programme sera effectuée par chèque, au premier anniversaire de l'emprunt hypothécaire et ce, en autant que l'employé aura conservé son emploi chez Assurances Pouliot et associés inc. pendant toute cette période.

Une vente entre conjoint n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, mais seulement sur l'excédent du premier emprunt hypothécaire et non sur le solde de l'hypothèque restante.

Ce programme se veut un avantage additionnel que la compagnie Assurances Pouliot et associés veut offrir à son personnel. Cependant, la direction se réserve le droit de refuser certaines applications ou de se retirer du programme.

### **Transport G. Pouliot et Industries Langebec :**

La direction de Transport G. Pouliot et Industries Langebec désire donc offrir à ses employés, une remise de 1% de l'hypothèque pour la construction d'une nouvelle résidence ou pour l'achat d'une résidence existante jusqu'à un maximum de 1 000\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

La remise prévue au programme sera effectuée par chèque, au premier anniversaire de l'emprunt hypothécaire et ce, en autant que l'employé aura conservé son emploi chez Transport G. Pouliot et Industries Langebec pendant toute cette période.

Une vente entre conjoint n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, mais seulement sur l'excédent du premier emprunt hypothécaire et non sur le solde de l'hypothèque restante.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Transport G. Pouliot et Industries Langebec veut offrir à son personnel. Cependant, la direction se réserve le droit de refuser certaines applications ou de se retirer du programme.

### **Goudreau et Goudreau :**

L'implication de Goudreau et Goudreau dans ce programme consiste à offrir à ses employés, une remise équivalant à 1% de l'hypothèque, applicable sur les matériaux, lors de la construction d'une nouvelle résidence ou une remise de 1% de l'hypothèque, sur l'achat d'une résidence existante. Dans les deux cas, le montant maximal accordé sera de 300\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

Une vente entre conjoint n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, mais seulement sur l'excédent du premier emprunt hypothécaire et non sur le solde de l'hypothèque restante.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Boiscarvin inc. veut offrir à son personnel. Cependant, la direction se réserve le droit de refuser certaines applications ou de se retirer du programme.

### **Ford Appalaches inc.:**

La collaboration de Ford Appalaches dans ce programme consiste à offrir un rabais additionnel de 500\$, sur l'achat d'un véhicule d'une valeur minimale de 10 000\$, à tous nouveaux propriétaires de résidence familiale, construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

### **Ameublement BrandSource Ste-Justine :**

Ameublement BrandSource Ste-Justine s'associe aux autres collaborateurs pour promouvoir l'accès à la propriété domiciliaire. Sa direction est fière de contribuer à ce programme permettant la venue de nouveaux résidents en leur offrant la somme de 300\$ comptant et ce, à l'achat d'ameublement de 10 000\$ et plus.

**Conditions :** Les achats doivent être effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de la même année.

L'ameublement doit être livré et être acquitté selon les conditions au contrat.

Le client doit résider sur le territoire desservi par Ameublement BrandSource Ste-Justine.

L'ameublement comprend toutes les marchandises disponibles en magasin.

Sont exclus, les contrats commerciaux, les compagnies d'assurances, les associations et les corporations.